REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAVTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre, A 20 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique à Riotord (salle polyvalente), sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président. (Secrétaire de séance : Maryline SOUTRENON)

Nombre de membres :

En exercice : 24 Présents : 21

Ayant pris part au vote

(vote public) : 22

o Pour : 22

o Contre : 0

o Abstention : 0

Blanc: 0Nul: 0

<u>Présents</u>: MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, SABY François-Régis, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme MASSARDIER Céline.

Absent: M. CELLE Hubert.

Pouvoir: M. CIBERT Gilles donne pouvoir à M. JURY Gilles.

Date de convocation : Le 10 novembre 2022

Date d'affichage:

Le 10 novembre 2022

M. JURY, Vice-Président, rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-03-22/03 du 22 mars 2021 approuvant le plan de mandat communautaire 2020-2026, comprenant notamment l'action « Etudier l'intérêt d'aménager une piste d'athlétisme à Dunières », et la délibération n° DC/2022-05-09/08 du 9 mai 2022 approuvant le projet de d'aménagement d'une piste d'athlétisme à Dunières considérant son intérêt communautaire.

Il rappelle que ce dossier a déjà fait l'objet d'un dépôt anticipé auprès des services de l'Etat pour la DETR 2023, toutefois le montant des subventions, notamment européennes, a dû être révisé.

DELIBERATION N°: DC/2022-11-14/10

OBJET DE LA SEANCE : Piste athlétisme (Dunières)

Demande de subventions

M. JURY indique qu'il conviendrait de déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR), de la Région Auvergne – Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Loire concernant ce projet selon le plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses HT	Recettes
Maitrise d'œuvre : 84 670 €	DETR 2023 : 250 000 €
	Région : 350 000 €
Travaux réhabilitation de la piste : 846 700 €	Département via CAP 43 : 100 000 €
	Autofinancement : 231 370 €
Total : 931 370 €	Total : Total : 931 370 €

M. JURY propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111410-DE Reçu le 25/11/2022 LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés

 approuve le projet de réhabiliter la piste d'athlétisme de Dunières,

- approuve le plan de financement prévisionnel présenté :

Région : 350 000 €

Travaux : 846 700 € HT Etat (Detr) : 250 000 € MOE : 84 670 € HT Département : 100 000 €

Autofinancement: 231 370 €

931 370 € HT 931 370 €

- sollicite de M. le Préfet de la Haute-Loire une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 pour financer ce projet,

- sollicite de M. le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention régionale pour financer ce projet,
- sollicite de Mme la Présidente du Département de la Haute-Loire une subvention départementale pour financer ce projet,
- dit que les dépenses relatives à ce projet seront inscrites au budget primitif 2023,
- charge M. le Président de déposer les dossiers de demande de subvention correspondants,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de prendre toutes décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme, Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111410-DE Reçu le 25/11/2022

Certifié exécutoire par transmission en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le